
APPEL À PROJETS

Création d'un accueil de jour pour victimes de
violences conjugales et intrafamiliales sur
l'arrondissement de Valenciennes



SOMMAIRE

Le contexte de l'Appel à Projet	1
Page 3	
L'objet du présent Appel à Projet	2
Page 5	
La description du projet	3
Page 7	
Les conditions financières et l'évaluation du projet	4
Page 11	
La gouvernance du projet	5
Page 13	
Les modalités de candidature	6
Page 15	
Le calendrier prévisionnel	7
Page 18	

CONTEXTE

01

CONTEXTE

En 2023, 1 847 plaintes pour violences conjugales ont été enregistrées par les forces de l'ordre (police et gendarmerie) dans l'arrondissement de Valenciennes. Cet arrondissement représente ainsi 16 % des plaintes de l'ensemble du département du Nord, pour 13,4 % de la population départementale. Le nombre de plaintes pour violences conjugales a augmenté de 6% entre 2022 et 2023 dans le Valenciennois.

Sur le sujet des violences conjugales, l'arrondissement de Valenciennes se distingue par sa richesse partenariale et les dispositifs déjà existants. En effet, le territoire s'engage depuis plusieurs années dans la prise en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales : hébergement, accompagnement social, psychologique, etc., grâce à différentes associations comme SOLIHA, La Pose, SIJADIS, CIDFF Nord/Territoires ou encore Prim'toit. L'arrondissement s'est également doté d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie permettant d'orienter les victimes et notamment celles de violences conjugales. Enfin, l'arrondissement se distingue par son aspect novateur comme le démontre l'expérimentation du dispositif d'aide financière d'urgence et d'accompagnement des victimes de violences conjugales porté par le Département du Nord et la Caf.

Dans ce cadre, le laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales du Valenciennois porté par les Agglomérations de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, le Parquet, l'État et le Département du Nord a été officialisé le 5 mai 2023.

De façon coordonnée et concertée, ce laboratoire a pour but de renforcer la prévention et de contribuer à lutter contre les violences conjugales notamment en faisant preuve d'innovation en matière de dispositifs transverses tout en s'inscrivant dans une politique nationale de développement des observatoires. Il se donne les objectifs suivants :

- Rendre plus lisible la stratégie d'arrondissement en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales
- Coordonner et renforcer les dispositifs existants grâce à une réflexion conjointe autour des pratiques et des méthodes de prise en charge
- Etre une terre d'innovation grâce à une réflexion conjointe autour des pratiques et des méthodes de prise en charge
- S'insérer dans une politique nationale de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Un diagnostic a été réalisé afin d'étudier les réalités territoriales des violences conjugales sur le Valenciennois. Concernant la prise de parole et l'accompagnement des victimes de violences conjugales, il a été mis en évidence la difficulté pour une victime de savoir vers quelle structure aller afin de pouvoir obtenir de l'aide, ainsi que la complexité pour elle d'identifier un lieu unique permettant de répondre à l'ensemble de ses interrogations et de ses demandes. Ce frein vient renforcer la difficulté, pour les professionnels, à suivre la victime du début à la fin de son parcours, puisque celle-ci a souvent besoin d'une prise en charge et d'une orientation d'urgence, d'un suivi unique et d'un lien de confiance avec un professionnel référent. Le « parcours du combattant ou de la combattante » souvent mis en avant par les professionnels et les victimes amène souvent à un essoufflement dans le parcours, voire à une rupture.

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

OS2

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Face à cette réalité de territoire et après concertation de l'ensemble des membres de la gouvernance du laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, la création d'un accueil de jour apparaît comme la réponse la plus adaptée par rapport aux besoins repérés.

Cet accueil de jour permettra aux victimes de l'arrondissement de Valenciennes (Agglomérations de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut) de bénéficier d'entretiens gratuits, confidentiels et sans rendez-vous. Ce lieu aura pour vocation de faciliter la prise en charge immédiate de la victime de façon pluridisciplinaire et son accompagnement en développant et facilitant la mise en réseau de l'ensemble des partenaires pouvant apporter une aide aux victimes, telles que les associations d'aide aux victimes. Positionné comme guichet unique, ce lieu aura pour mission d'animer un comité de suivi des victimes, afin de traiter en partenariat les situations individuelles, notamment les plus complexes. Il devra être en lien avec le SIAO pour l'orientation des victimes vers des places d'hébergement d'urgence, le cas échéant.

Ce dispositif viendra compléter les 5 accueils de jour qui existent dans le Nord sur les territoires de Lille, Hazebrouck, Douai, Armentières et Fourmies, et les 305 places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

La mise en place de ce projet aboutira à la signature d'une convention multipartenariale de trois ans, avec la structure porteuse du projet.

Le projet doit reposer sur un accueil adapté et graduel assuré par une structure ou un collectif de structures disposant de compétences spécifiques et avérées relatives à l'accompagnement des victimes de violences conjugales en s'appuyant sur :

-L'ouverture et la gestion d'un accueil de jour pour victimes de violences conjugales à Valenciennes qui sera ouvert à toutes les personnes ayant besoin d'un accompagnement, à toutes les étapes du parcours ;

- La mise en œuvre de modalités d'accompagnement individualisé et adaptées aux victimes et leurs enfants
- L'orientation vers les structures du territoire afin de permettre un suivi complet et une insertion socioprofessionnelle pour les victimes qui le souhaitent (accompagnement juridique, social, psychologique, de l'insertion professionnelle et de la parentalité...);
- Le renforcement des coordinations entre les différents acteurs du territoire pour assurer un parcours et une insertion socio-professionnelle pour les familles en situation de violences, dans une logique de plateforme de services et d'expertise déployée sur l'ensemble du territoire du Valenciennois (arrondissement) ;

En collaboration avec la coordonnatrice du laboratoire, le porteur de projet prendra en charge le projet dans sa globalité : impulsion et formalisation des partenariats, prise en charge des victimes et leurs enfants, gestion quotidienne de l'accueil de jour, développement d'outils de communication en interne et en externe (affiches, plaquette...), organisation des comités de suivi des victimes, participation aux comités partenariaux.

DESCRIPTION DU PROJET

Page 8 - Le public visé

Page 8 - La mise en place d'un accueil de jour

Page 9 - La coordination et mise en réseau des partenaires pour un suivi global de la victime

Page 9 - Un lieu de proximité

Page 9 - L'équipe

Page 10 - Le local

Page 10 - L'amplitude horaire

OB

I. Le public visé

Cet accueil de jour permettra l'accueil inconditionnel des victimes de violences conjugales, quel que soit leur genre, leur âge ou leur situation. Il s'agit également de pouvoir accueillir le ou les enfants de ces victimes, afin de leur permettre un suivi et un accompagnement global.

II. La mise en place d'un accueil de jour

Le porteur du projet devra ouvrir et gérer un accueil de jour pour victimes de violences conjugales à Valenciennes qui sera ouvert à toutes les personnes ayant besoin d'un accompagnement, à toutes les étapes de leur parcours de sortie des violences.

Pour cela, il est attendu que l'accueil de jour reçoive sans démarche préalable, de manière anonyme, gratuite et sans rendez-vous, des victimes (femmes ou hommes), avec ou sans enfant(s), confrontées à des violences au sein du couple, dans un espace sécurisé.

Ce lieu d'accueil fonctionne comme une porte d'entrée unique pour les victimes de violences conjugales afin d'obtenir de l'écoute et l'ensemble des renseignements souhaités dans un seul et même lieu. Il permet également de bénéficier d'un suivi global du début à la fin de leur parcours, avec pour objectif défini la sortie des victimes de leur situation d'emprise et de violences.

L'accueil de jour devra :

- **Accueillir** : Entretiens sur place, de préférence sur rendez-vous, mais une adaptabilité est nécessaire selon les situations. Possibilité d'aller vers dans des situations particulières (victimes en situation de handicap, etc.). Mise à disposition de différents services (bagagerie, vestiaire, cuisine, sanitaires, etc.)
- **Ecouter** : Ecoute de la victime et suivi durant tout son parcours
- **Orienter** : Orientation vers des associations et des structures d'hébergements, d'accompagnements administratif et juridique, d'accompagnement psychologique, etc. Mise en place de relations et de permanences avec les partenaires pour répondre aux besoins des victimes
- **Accompagner** : Obtenir l'adhésion de la victime et accompagner son parcours par la mise en place d'un référent de parcours unique permettant de garantir un accompagnement global. L'accompagnement devra être individualisé, innovant et adapté aux victimes et leurs enfants (accompagnement juridique, social, psychologique, de l'insertion professionnelle et de la parentalité...).

III. La coordination et mise en réseau des partenaires pour un suivi global de la victime

L'accueil de jour se donne pour objectif de permettre la mise en réseau des partenaires et un meilleur accès pour les victimes aux aides existantes. Dans ce cadre, le projet de mise en place d'un accueil de jour sur le territoire valenciennois devra être travaillé en amont avec les partenaires du territoire afin de s'assurer de la mobilisation effective de chacun dans le cadre de l'accompagnement global et individualisé des personnes. Le lien avec les partenaires pourra permettre leur intervention au sein de l'accueil de jour, facilitant l'accès aux droits commun pour les victimes (adultes et enfants).

De la même manière, un travail de communication et de présentation du projet devra être effectué afin de permettre à un large panel de professionnels du territoire de se saisir de cet outil dès qu'ils en ressentent le besoin.

Cette mise en réseau permettra ainsi une meilleure orientation des victimes, une simplification des étapes dans leur parcours et dans leur recherche d'aide, ainsi qu'un suivi précis de leur parcours. Il ne s'agit donc pas de rajouter une structure à l'existant et/ou de faire à la place des partenaires, mais bien de créer un lieu spécifiquement dédié aux victimes de violences conjugales, permettant leur orientation et leur suivi.

IV. Un lieu de proximité

L'accueil de jour doit pouvoir prendre en charge l'ensemble des victimes, quel que soit le lieu d'habitation et les enjeux de mobilité. Dans ce cadre, une permanence téléphonique est nécessaire afin de répondre aux soucis de mobilité rencontrés par certaines victimes. De plus, chaque commune de l'arrondissement de Valenciennes doit pouvoir avoir la connaissance de ce lieu dédié afin de pouvoir orienter, voire accompagner, chaque personne en ressentant le besoin.

V. L'équipe

Le projet sera mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire formée et expérimentée pour assurer une prise en charge globale, s'appuyant sur les compétences et spécialités de chaque personne avec une véritable complémentarité. Les compétences de l'équipe seront complétées par les partenaires externes, qui pourront mettre en place des permanences au sein de l'accueil de jour, notamment pour favoriser une orientation vers le droit commun.

L'accueil de jour étant un dispositif prévu dans le cadre du plan d'action du laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, l'équipe travaillera en lien constant avec la personne en charge de la coordination du laboratoire, afin d'assurer aux membres de la gouvernance un suivi de l'évolution de la structure, une transmission des informations et une mise à validation des différentes décisions relatives à l'accueil de jour. Il s'intégrera dans le pilotage départemental de la coordination des accueils de jour piloté par l'Etat.

VI. Le local

Compte tenu des attentes spécifiques liées au lieu d'accueil (enjeux de mobilité, surface, etc.), un local a préalablement été identifié par les membres de la gouvernance, en lien avec le bailleur social SIGH. Ce local situé 2 avenue Dampierre à Valenciennes, à proximité de la gare et des arrêts de tram, représente une surface de 240,72 m². Il possède un étage avec des chambres et une salle d'eau pour un accueil reposant et sécurisant pour les victimes.

Ce local a été pensé par la SIGH pour les besoins du projet, il est en cours d'aménagement. Sa surface permet à l'association de pouvoir profiter de 4 bureaux dont un bureau pour accueillir des permanences ainsi que le ou la psychologue mis à disposition par le Département. Il permet également de bénéficier d'une grande salle afin d'accueillir des professionnels du territoire souhaitant travailler sur la thématique des violences, par exemple. Ce local a pour vocation d'être un lieu ressource, aussi bien pour les victimes que pour les professionnels du territoire.

VII. L'amplitude des horaires

Afin de répondre au mieux aux besoins des victimes, il est nécessaire que cet accueil de jour puisse ouvrir avec une amplitude horaire la plus large possible. Ce lieu sera ainsi ouvert en semaine, avec une permanence au moins un soir par semaine et/ou un samedi par mois. L'accueil des victimes se fera avec ou sans rendez-vous.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET ÉVALUATION DU PROJET

Page 12 - Le coût et les conditions de réalisation du projet

Page 12 - Le suivi et l'évaluation du projet

04

I. Le coût et les conditions de réalisation du projet

A - LE COÛT DU PROJET

Le budget dédié à ce projet est de 165 000€ par an (hors autres sources potentielles de financement que l'association porteuse du projet pourra aller chercher).

B - LE FINANCEMENT DU PROJET

La structure porteuse du projet et le laboratoire devront être en quête des différentes sources de financement. La gouvernance à travers le laboratoire, accompagnera le projet financièrement. L'association devra solliciter auprès des partenaires les subventions prévues par chacun, elle devra également se mobiliser pour aller chercher d'autres financements telles que les fondations.

Le Département du Nord s'engage à mettre à disposition du projet un ou une psychologue permettant la mise en place de permanences pour l'accompagnement psychologique des victimes et des enfants.

A l'issue de cet appel à projets, une convention entre la structure porteuse et les membres de la gouvernance sera signée pour une durée de 3 ans (avec renouvellement tacite).

II - Le suivi et l'évaluation du projet

La structure porteuse du projet et le laboratoire devront être en quête des différentes sources de financement. La gouvernance à travers le laboratoire, accompagnera le projet financièrement. L'association devra solliciter auprès des partenaires les subventions prévues par chacun, elle devra également se mobiliser pour aller chercher d'autres financements telles que les fondations. Le Département du Nord s'engage à mettre à disposition du projet un ou une psychologue permettant la mise en place de permanences pour l'accompagnement psychologique des victimes et des enfants. A l'issue de cet appel à projets, une convention entre la structure porteuse et les membres de la gouvernance sera signée pour une durée de 3 ans (avec renouvellement tacite).

Page 14 - Le comité stratégique

Page 14 - Le comité technique et partenarial

Page 14 - Le comité de suivi des victimes

05

Pour rappel, l'accueil de jour vient compléter l'offre de service existante sur le sujet des violences conjugales dans l'arrondissement de Valenciennes, sujet coordonné et piloté par les membres de la gouvernance du laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, via notamment la chargée de mission ayant en charge la coordination du laboratoire.

I. Le comité stratégique

- **Membres** : membres financeurs du projet, membres de la gouvernance du laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales du Valenciennois, structure(s) porteuse(s) du projet
- **Rôle** : Orienter le dispositif d'un point de vue stratégique et financier, suivre sa mise en œuvre, impulser des partenariats
- **Fréquence** : Une à deux réunions par an

II - Le comité technique et partenarial

- **Membres** : DDFE, sous-Préfecture de Valenciennes, Parquet de Valenciennes, Département du Nord, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, Communauté de la Porte du Hainaut, CAF, Education nationale, acteurs locaux de l'arrondissement de Valenciennes travaillant spécifiquement avec les victimes de violences conjugales, structure(s) porteuse(s) du projet
- **Rôle** : Partager les connaissances, accompagner au bon déroulement du dispositif et des orientations prises lors du comité stratégique, suivre l'avancement du projet, développer des partenariats, évaluer les indicateurs d'évaluation choisis par la gouvernance et l'association porteuse du projet
- **Fréquence** : Une réunion par trimestre

III - Le comité de suivi des victimes

- **Membres** : association(s) porteuse(s) du projet, les personnes travaillant au sein de l'accueil de jour, l'ensemble des associations accompagnant les victimes de violences conjugales de l'arrondissement de Valenciennes dont le SIJADIS et Prim'toit pôle AJAR
- **Rôle** : Permettre un suivi du parcours de chaque victime
- **Fréquence** : Une réunion tous les deux mois ou en tant que de besoin

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Page 16 - Le porteur de projet

Page 16 - Les attendus concernant la réponse à l'Appel
à Projets

06

I. Le porteur de projet

Cet Appel à Projets est ouvert à toute structure, publique ou privée. Il est possible d'y répondre à une ou plusieurs structures. La structure candidatant au projet devra faire preuve d'une expertise sur la thématique des violences conjugales et intrafamiliales et une connaissance fine des ressources existantes sur le territoire. En effet, une connaissance territoriale est nécessaire pour identifier et mobiliser les partenaires du projet.

II - Les attendus concernant la réponse à l'Appel à Projets

A - RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Les candidats présenteront de façon précise le projet social et son caractère novateur. Il est attendu que soient détaillés :

- Une présentation de leur structure et de leur engagement sur la thématique de la lutte contre les violences conjugales
- Le projet social relatif à la mise en place de l'accueil de jour
- Le détail et la nature des prestations proposées
- Les modalités d'animation du lieu
- La fréquence et la durée des accompagnements proposés
- Les ressources humaines déployées : qualification, nombre d'ETP, etc.
- Les partenariats à mobiliser afin de permettre l'accompagnement global et individualisé des personnes
- Le budget prévisionnel de fonctionnement
- Les indicateurs d'évaluation

Les réponses à cet Appel à Projets sont à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse suivante : jnoel@valenciennes-metropole.fr.

Des demandes de précision ou questions sur cet Appel à Projets pourront être sollicitées à cette même adresse : jnoel@valenciennes-metropole.fr.

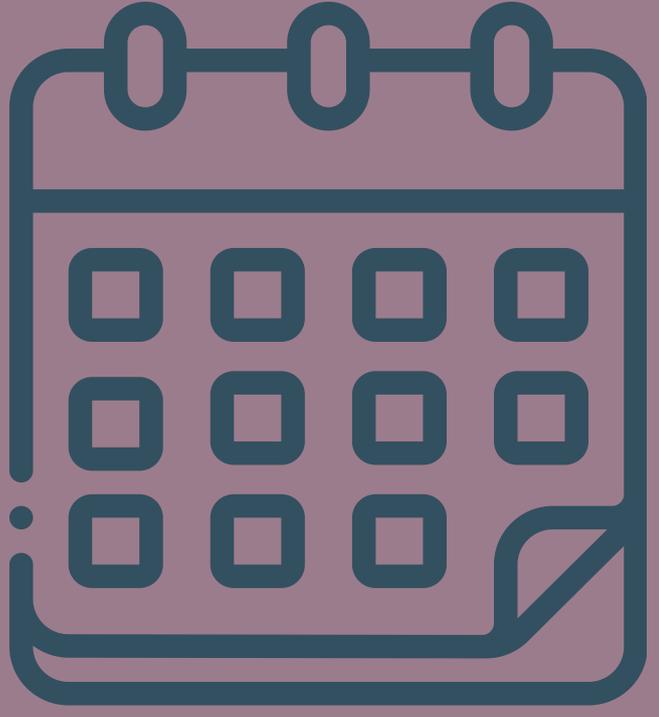
B - LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PROJETS

Les critères d'appréciation seront les suivants :

- Connaissance de la problématique des violences conjugales et intrafamiliales
- Bonne connaissance du territoire, des partenaires et des dispositifs existants sur la thématique
- Capacité de gestion d'un projet d'envergure
- Capacité à animer une équipe pluridisciplinaire / pluri-associative
- Capacité à mobiliser et créer des synergies avec les partenaires
- Calendrier de réalisation du projet
- Recherche de co-financement et budget prévisionnel

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

07



23 JUILLET 2024

Publication de l'Appel à Projet

4 OCTOBRE 2024

Fin du dépôt des dossiers (comprenant une lettre d'intention, un pré-projet et un pré-budget)

DU 4 AU 25 OCTOBRE 2024

Phase de pré-sélection par les membres du laboratoire (échanges entre les membres et les structures ayant répondu à l'AAP)

DU 11 AU 15 NOVEMBRE 2024

Jury de sélection avec audition des candidats

9 DÉCEMBRE 2024

Sélection du candidat

SEPTEMBRE 2025

Ouverture de la structure



Création d'un accueil de jour pour victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur l'arrondissement de Valenciennes

Contact : jnoel@valenciennes-metropole.fr

